



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET  
DE FINANCEMENT REAAP N°2190-80365-  
500 ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS  
FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE ET LA  
VILLE DE VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-25-210  
EN DATE DU 24 JUIN 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la décision de la commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du 15 mai 2025 dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués par le conseil d'administration du 29 mars 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de convention entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Vincennes pour les actions de soutien à la parentalité ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention de subvention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, d'un montant de 2 400 € (deux mille quatre cents euros) au titre de l'exercice 2025, pour les actions de soutien à la parentalité organisées par la Ville ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT**